

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 Avril 2014 à 20 heures 30 en MAIRIE

PRESENTS :

J.DUBOUT (Maire) – E.MARTIN – JM.JOANNES – C.CAMPO – S.FILOCHE – F.PERRET (Adjoints) –
 E.HEDRICH – N.BLOUQUY – A.LECLERE – JM.CHARREAU – C.LATHOUD – B. DE
 BENOIST – F.GRAND – P.HEIDELBERGER – P.CURCIO – B.JUILLARD – G.PERRIER
 – G.ROUMET – D.DEVISCOURT

1 – Nomination du secrétaire de séance

Monsieur N. BLOUQUY est nommé secrétaire de séance

2 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30/03/2014

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

3 – Définition des commissions communales

Le Maire propose la mise en place des commissions communales suivantes et invite les membres du conseil à se positionner sur l'une ou plusieurs d'entre elles, en fonction de leurs centres d'intérêts :

COMMISSIONS 2014-2020	DELEGATION	Membres
Commission Consultative d'appel d'offres CAO	JM. JOANNES (2 ^{ème} adjoint)	CAO consultative : N.BLOUQUY – D.DEVISCOURT – B.DE BENOIST – S.FILOCHE – G.ROUMET CAO : JM.JOANNES (délégué) P.CURCIO – D.DEVISCOURT – G.ROUMET
FINANCES – BUDGET – ACHATS	S.FILOCHE (4 ^{ème} adjoint)	N.BLOUQUY – B.JUILLARD – F.PERRET – G.ROUMET
CCAS	E.MARTIN (1 ^{er} adjoint)	Le Maire de droit – E.MARTIN (Vice Présidente) + élection de 4 membres du conseil : B. DE BENOIST – F.GRAND - S.FILOCHE – B.JUILLARD
LOGEMENT	E.MARTIN (1 ^{er} adjoint)	D.DEVISCOURT – F.GRAND
SCOLAIRE – CMJ – JEUNESSE	C.CAMPO (3 ^{ème} adjoint)	D.DEVISCOURT – S.FILOCHE -F.GRAND – C.LATHOUD – A.LECLERE – F.PERRET
PERSONNEL COMMUNAL	F.PERRET (5 ^{ème} adjoint)	C.CAMPO – P.CURCIO – S.FILOCHE – E.HEDRICH – A.LECLERE – G.ROUMET
INFORMATION/COMMUNICATION – JOURNAL COMMUNAL – INFORMATIQUE	P.HEIDELBERGER – B. DE BENOIST (conseillers)	JM.CHARREAU – B.DE BENOIST – E.HEDRICH – P.HEIDELBERGER – B.JUILLARD – F.PERRET
ANIMATION – MANIFESTATIONS – CULTURE – JEUNESSE ET SPORT	E.HEDRICH (culture) – N.BLOUQUY (jeunesse) (conseillers)	P.HEIDELBERGER – F.GRAND – A.LECLERE -

ENVIRONNEMENT – SECURITE – TRANSPORTS	F.PERRET (5 ^{ème} adjoint)	JM.CHARREAU – P.CURCIO – P.HEIDELBERGER – B.JUILLARD – JM.JOANNES – C.LATHOUD
PERMIS DE CONSTRUIRE – URBANISME – PROJETS ET DEVELOPPEMENT COMMUNAL	JM. JOANNES (2 ^{ème} adjoint)	JM.CHARREAU - P.CURCIO – B. DE BENOIST – F.GRAND – P.HEIDELBERGER – G.PERRIER

Concernant les projets communaux, le débat s'ouvre sur la question de l'installation d'un médecin ou d'une maison médicalisée sur la commune.

G.ROUMET dit qu'il faut bien faire la différence entre les 2 projets car l'engagement financier notamment, est vraiment différent. Le Maire pense qu'il faut d'abord s'occuper de l'installation d'un médecin et garder en projet la maison médicalisée.

B.JUILLARD estime que le médecin est une priorité et qu'il faut faire une offre de logement sur la commune. G.ROUMET demande ce que la commune peut proposer dans les bâtiments existants pour gagner du temps. Le Maire répond qu'il faut justement en discuter de façon à proposer à un éventuel futur médecin, une solution attractive.

JM.JOANNES dit qu'il faut travailler ce type de projet important en groupe de travail. D.DEVISCOURT demande si le pilote du projet peut être différent du délégué de commission ? il lui est répondu que oui. Le Maire précise qu'il serait toutefois intéressant qu'un spécialiste de la question s'en charge. B.DE BENOIST se propose alors de composer dès maintenant et de piloter le groupe de travail «projet installation médecin sur la commune » dont les membres sont : B.DE BENOIST – P.CURCIO – G.ROUMET – B.JUILLARD – JM.CHARREAU – C.LATHOUD.(secrétariat : MP.Coullet)

4 – Délégations du conseil au maire

Le maire explique que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au conseil municipal de donner délégation au maire pour divers champs d'applications.

Il propose au conseil de lui donner délégation générale pour :

- fixer dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. La délégation consentie peut concerner indifféremment des biens meubles ou immeubles et s'applique tant au domaine public qu'au domaine privé de la commune.
- passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- régler les conséquences dommageables des accidents où sont impliqués des véhicules municipaux, dans la limite de 10 000 €

Délibération : vote oui à l'unanimité

Et propose au conseil de lui donner délégation spéciale pour :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Délibération : vote oui à l'unanimité

Information importante concernant ces délégations :

Le maire précise que la réglementation l'oblige à rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, (c'est-à-dire au moins une fois par trimestre) des actes qu'il a accomplis dans le cadre d'une délégation. Visant à assurer au conseil une information complète, ce compte rendu ne peut consister en une évocation excessivement succincte des actes accomplis, un tel procédé pouvant en effet être assimilé par le juge à un refus d'informer le conseil. Il peut soit être fait oralement, soit prendre la forme d'un relevé des décisions distribué aux conseillers municipaux ; il ne peut être accompagné d'un vote qui prendrait le sens d'une motion de confiance ou de défiance envers le maire.

5 – Nomination de délégués ou correspondants aux instances extérieures

Le Maire informe le conseil qu'il convient de nommer les délégués ou correspondants aux instances suivantes et propose un vote à main levée, ce que l'assemblée accepte.

- Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain
 - Election de 2 titulaires et 1 suppléant
 - F.PERRET – P.HEIDELBERGER sont élus délégués titulaires à la majorité absolue
 - P.CURCIO est élu délégué suppléant à la majorité absolue
- Correspondant défense
 - Désignation d'1 correspondant
 - F.PERRET est nommé correspondant
- Délégué à la Prévention Routière
 - Désignation d'un délégué
 - F.GRAND est nommée déléguée à la Prévention Routière

6 – INFORMATIONS DIVERSES

- B.JUILLARD demande qui s'occupe de convoquer les commissions ? le Maire répond qu'il appartient aux délégués ou responsables (via le secrétariat dédié) d'organiser les réunions. Le Maire précise que sur chaque convocation devra figurer obligatoirement un ordre du jour, et que le compte rendu en découlant sera diffusé à l'ensemble du conseil municipal (excepté le CCAS revêtant un caractère confidentiel). C.CAMPO propose, pour ne pas alourdir les boîtes mails, de diffuser un récapitulatif mensuel des comptes-rendus juste avant les séances de conseil municipal.
- JM.JOANNES annonce que la première commission pour l'étude des permis de construire aura lieu le 15 avril à 20 h 30 en mairie.
- C.CAMPO rappelle la soirée du sou des écoles le 12 avril et compte sur la présence du conseil.
- JM.JOANNES informe que le promoteur « Avenir Construction » souhaite connaître le nom de l'impasse qui sera empruntée par les 4 futurs propriétaires. Au regard des lieudits mentionnés sur le cadastre proches de la zone construite, il est décidé de nommer cette voie « impasse des Babiots ».

Séance levée à 21 h 45

Fait à Versonnex, le 10 avril 2014

Le Maire,
J.DUBOUT